

Parution du premier bilan national de la surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant

Dans ce numéro :

Parution du premier bilan national de la surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant

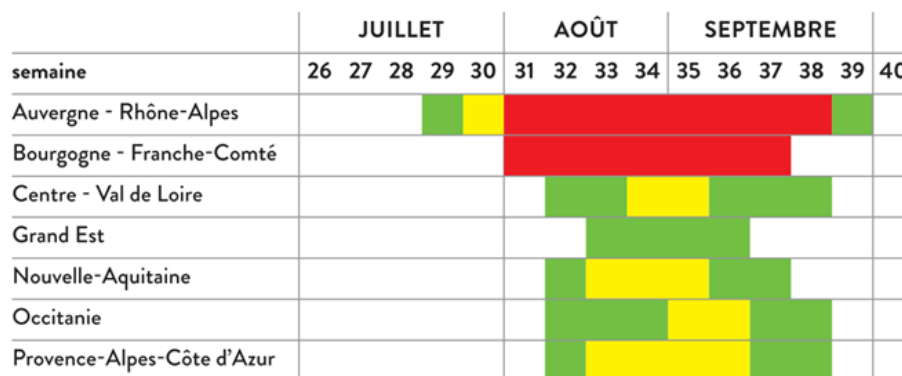
La Direction Générale de la Santé écrit une instruction concernant les trois espèces d'ambroisies réglementées

La journée internationale de l'ambroisie, c'est bientôt !

A l'occasion de la Journée Française de l'Allergie (20 mars), le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), la Fédération des Associations de la Surveillance de la Qualité de l'Air (ATMO France) et l'Association des Pollinariums Sentinelles de France (APSF®) ont publié le **premier bilan national de la surveillance des pollens et des moisissures**, réalisée en 2017¹.

Ce rapport rappelle que les symptômes d'allergies respiratoires (rhinite, conjonctive, asthme...) concernent aujourd'hui **un français sur quatre** et que parmi les sources potentielles de la gêne respiratoire, **les pollens (arbres, graminées, armoise, plantain et ambroisie) en représentent 50% !**

Concernant plus particulièrement l'ambroisie, en 2017, la quantité de pollen a été globalement plus faible que l'année précédente, mais la saison pollinique a débuté avec quelques jours d'avance par rapport à la moyenne des autres années (principalement dû à une météo douce au printemps, voir lettre n°46).



source : RNSA

■ RAEP⁽¹⁾ peut atteindre un niveau faible
 ■ RAEP peut atteindre un niveau moyen
 ■ RAEP peut atteindre un niveau élevé
 (1) RAEP : risque d'allergie liée à l'exposition aux pollens

Figure 1 - Niveau du risque d'allergie lié à l'exposition aux pollens d'ambroisie suivant les régions durant la saison pollinique 2017

Le **risque d'allergie lié à l'exposition aux pollens (RAEP)*** est classé « fort » dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'en Bourgogne - Franche-Comté (zones où l'infestation de l'Ambroisie à feuilles d'armoise est la plus forte), et ceci pendant presque deux mois complets (août et septembre, **figure 1**). Dans les autres régions où l'ambroisie est présente, le RAEP est catégorisé de niveau « moyen » pendant le pic pollinique, mais il est toutefois considéré que la majorité des personnes allergiques ressentent les symptômes.

Outre les résultats de la surveillance nationale, ce rapport donne également les outils avec lesquels le public peut s'informer en temps réel sur la présence de pollens (comme le site internet du RNSA - pollens.fr - ou la plateforme Pollin'air en Lorraine), et les bons gestes à adopter pour se prémunir des risques d'allergie (se rincer les cheveux le soir, éviter de faire sécher le linge à l'extérieur, ouvrir les fenêtres avant le lever et après le coucher du soleil, etc.).

*RAEP : cet indice est calculé en fonction du pouvoir allergisant de l'espèce dont est issu le pollen, de la quantité de pollen, des données cliniques et phénologiques, des prévisions météo et de la situation géographique



La Direction Générale de la Santé écrit une instruction concernant les trois espèces d'ambrosie réglementées

Depuis avril 2017, trois **espèces d'ambrosie** sont **soumises à une réglementation spécifique**. Deux textes d'application (un décret et un arrêté) complètent la loi de modernisation de notre système de santé et incitent à la mise en place de plans locaux d'actions pour gérer les risques liés à ces ambrosies.

La Direction générale de la santé a rédigé un projet d'instruction à destination des préfet.e.s de région, de département et des directeur.trice.s généraux.ales des Agences régionales de santé (ARS). Cette instruction a pour objectif la rédaction de plans d'actions locaux de prévention et de lutte contre l'Ambrosie à feuille d'armoise, l'Ambrosie trifide, et l'Ambrosie à épis lisses, dans les départements où la présence de ces végétaux envahissants à pollen très allergisant est constatée ou susceptible de l'être.

Pour aider les décideurs dans l'élaboration et la mise en place de ces plans d'action, cette instruction sera **accompagnée d'un document technique²** rédigé par l'Observatoire des ambrosies et qui vise à donner des clefs aux acteurs concernés pour leur permettre d'adopter une **stratégie efficace** en cas d'invasion sur un territoire.

Suite à cette instruction, chaque préfet devrait prendre un arrêté préfectoral sur son département pour inciter à la gestion de ces plantes.

La mise en place de cette réglementation sur tout le territoire et donc sur des zones où les ambrosies sont très peu présentes représente un énorme avantage. En effet, les scientifiques le répètent : plus une espèce exotique envahissante est repérée et gérée précocement, plus il y a de chances d'éviter son installation et sa prolifération.

La journée internationale de l'ambrosie, c'est bientôt !

Chaque premier samedi de l'été a lieu la Journée internationale de l'ambrosie. Aux alentours du 23 juin, des **animations sont organisées un peu partout en France** pour informer le grand public et les professionnels sur les problèmes générés par l'Ambrosie à feuilles d'armoise et pour encourager la mise en place d'actions de lutte.



Figure 2 – La journée internationale de l'ambrosie 2018

Vous organisez un évènement ambrosie durant cette période ? **Inscrivez-le sur notre blog !**

Début mai, l'Observatoire des ambrosies va mettre en ligne **une page sur son blog dédiée à cet évènement** pour répertorier toutes les manifestations ambrosie sur le territoire national. Les organisateurs pourront inscrire leur évènement en remplissant un formulaire et celui-ci sera intégré sur une carte interactive. Un **kit de communication sera également à télécharger** avec des flyers et des affiches, pour vous aider à promouvoir localement la lutte contre l'ambrosie.

A vos claviers et rendez-vous sur le blog de l'Observatoire !

Sources d'information

(1) - Bilan de surveillance des pollens et des moisissures dans l'air ambiant disponible sur : http://www.pollens.fr/docs/Rapport_2017.pdf

(2) - Vade-mecum d'aide à l'élaboration d'un plan local d'action contre l'Ambrosie à feuilles d'armoise—en cours de rédaction

Actualités

- ◆ Pour rester connecté avec nos actualités, visitez le blog de l'Observatoire des ambrosies : ambrosie-blog.org. Suivez-nous également sur les réseaux sociaux [LinkedIn](#), [Facebook](#) et [Twitter](#) !
- ◆ **Le soleil revient... et les ambrosies aussi !** Si vous apercevez une plantule d'ambrosie, n'hésitez pas à l'arracher (en portant des gants). Si vous avez un doute concernant l'identification, envoyez une photo à l'Observatoire !

Rédaction :

Marilou MOTTET
Sarah LABRUYERE



Tous numéros de la lettre de l'Observatoire sont consultables sur : ambrosie-blog.org